Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail 5 jours francs avant la date prévue pour le survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélico) : **Hélimax / SAF** Tél : 06.22.81.23.25

Bénéficiaires : **Fédération de pêche 05 + CERPAM 05**

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	**Date du vol**	**Aire de départ (DZ vallée)**	**Aire d'arrivée (DZ haute)**	**Transport de Matériel (Nb rotation)**	**Transport de personnes (Nb rotation)**	**Nombre total de rotations prévues**
ALEVINAGE 05	06/07/2016	Report météo prévu le 08/04/16	Suivant Programme joint à l'autorisation			
CERPAM 05	du 27/06/16 au 02/07/16		Suivant Programme joint à l'autorisation			

Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :

Description de l' aéronef (type / couleur / immatriculation) :
AS 350 B3 Ecureuil rouge et blanc F-GJKY

Nom du pilote : **Dominique Heib**

A Saint Crépin
Le 20/06/2016, Maxime GAILLARD

Autorisation accordée n° 338/2016

Conditions particulières :
- Prévenir le(s) secteur(s) du Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

Le directeur par intérim,

A Gap, le / /
Le Directeur,

Thierry DURAND

Préconisations du Parc national :

cf document joint

copies : secteurs : Embrunais - Briançonnais - Vallouise